

Commission centrale pour la navigation du Rhin

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **53 (1927)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-41030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE

Réd.: D^r H. DEMIERRE, ing.**DE LA SUISSE ROMANDE**

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE: *Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. — La construction en béton armé au Palais des expositions à Genève. — La Photogrammétrie dans son application à la mensuration cadastrale*, par J. BALTENSPERGER, Inspecteur fédéral du Cadastre, à Berne. — SOCIÉTÉS: *Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. — Section genevoise de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.* — BIBLIOGRAPHIE. — Service de placement.

Commission Centrale pour la Navigation du Rhin

Compte rendu de la deuxième session de 1926.

La Commission Centrale pour la Navigation du Rhin, siégeant à Strasbourg au Palais du Rhin, sous la présidence de M. Jean Gout, Ministre plénipotentiaire, a tenu du 15 au 27 novembre sa deuxième session de 1926.

Elle a consacré une grande partie de sa session à la revision de la Convention de Mannheim. Une sous-commission comprenant des experts douaniers qualifiés ayant poursuivi ses travaux pendant toute la durée de la session, travaux ayant pour objet principal l'étude d'un document international de transport sur le Rhin, la Commission a arrêté en première lecture des textes relatifs à cette question, ainsi qu'à la question de l'entreposage.

Par ailleurs, outre les décisions qu'elle a prises dans les matières d'ordre administratif et intérieur et les sept jugements rendus dans les procès portés en appel devant la Commission, les résolutions suivantes ont été prises:

Pleins pouvoirs.

La Commission Centrale reconnaît valables et en due forme les pouvoirs délivrés par M. le Président de la République française à M. Herrenschmidt.

Note du Secrétariat. — M. F. Herrenschmidt, président de la Chambre de Commerce de Strasbourg, succède à M. Berninger, démissionnaire.

Difficultés au sujet de l'application du Règlement sur le minimum d'équipage.

La Commission prend acte de la déclaration de la Délégation allemande que son Gouvernement est d'accord avec l'interprétation du Gouvernement belge, en ce qui concerne la non-application en aval de Duisbourg des règles spéciales sur le minimum d'équipage.

Elle prend également acte de la déclaration de la Délégation belge, d'après laquelle la navigation belge n'a plus formulé de plaintes au sujet de l'application de ces règles en aval de Duisbourg.

Note du Secrétariat. — A la dernière session, la Délégation belge avait fait savoir à la Commission Centrale que des plaintes s'étaient fait jour en ce qui concerne l'application, en aval de Duisbourg-Ruhrort, des dispositions réglant la composition des équipages. Les Commissaires allemands avaient été priés de faire connaître à la Commission les résultats de l'enquête en cours.

Recueil de jugements de la Commission Centrale.

La Commission a décidé de publier dorénavant un recueil de ses décisions judiciaires. La question de savoir si la publication portera sur les années antérieures est à l'étude.

Construction sur le Rhin d'un pont entre Dusseldorf et Neuss.

La Commission charge une sous-commission d'examiner le projet de construction d'un pont entre Dusseldorf et Neuss présenté par la Délégation de l'Empire et des Etats allemands.

La sous-commission examinera le projet présenté, fera sur place, si elle le juge utile, les constatations nécessaires, et fera rapport à la Commission. Dans le cas où ce rapport ne pourrait être déposé avant la fin de la session, la Commission statuera par voie de correspondance.

Construction d'un pont entre Cologne et Mulheim.

La Commission charge une sous-commission d'examiner le projet de construction d'un pont entre Cologne et Mulheim présenté par la Délégation de l'Empire et des Etats allemands.

La sous-commission examinera le projet présenté, fera sur place, si elle le juge utile, les constatations nécessaires, et fera rapport à la Commission. Dans le cas où ce rapport ne pourrait être déposé avant la fin de la session, la Commission statuera par voie de correspondance.

(A suivre.)

La construction en béton armé au Palais des expositions à Genève.

La note publiée dans notre N° 18 de l'année dernière ne contenant pas de détails concernant la construction en béton armé, œuvre de MM. Maillart & C^{ie}, ingénieurs, à Genève, nous avons pensé que la publication de quelques plans plus détaillés pourraient intéresser nos lecteurs.

Le sous-sol est entièrement en béton armé, sauf quelques parpaings. Au rez-de-chaussée, par contre, les vides entre les colonnes sont remplis par des parois en plots creux. Au premier étage, c'est-à-dire au-dessus des galeries, les deux pignons sont en béton armé, tandis que les façades longitudinales sont en maçonnerie ou en béton non armé, sauf les corniches qui ont été pourvues d'un fort chaînage en raison de l'absence de tout joint de dilatation. Les deux plans accompagnant la note citée et les figures 1, 2 et 3 ci-jointes donnent une idée exacte des parties exécutées en béton armé.

La figure 4 montre les grands cadres supportant le plancher de la galerie, la toiture métallique et les murs de pourtour. En plus de ces charges on a dû tenir compte des efforts dus au vent. Ils sont importants en raison des surfaces considérables offertes à son action et à cause du